



CERTIFICAT D'ACCREDITATION

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des musiciens / Canadian Federation of Musicians originalement connu sous le nom de l'American Federation of Musicians of the United States and Canada a été accréditée en vertu de la *Loi sur le statut de l'artiste* par le Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs le 16 janvier 1997, et que le certificat d'accréditation a été modifié le 22 septembre 2010;

ET ATTENDU QUE, depuis le 1^{er} avril 2013, le Conseil canadien des relations industrielles est responsable de l'administration de la partie II de la *Loi sur le statut de l'artiste*;

EN CONSÉQUENCE, par la présente, le Conseil canadien des relations industrielles confirme que la

FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUSICIENS / CANADIAN FEDERATION OF MUSICIANS

est accréditée pour représenter aux seules fins de leurs prestations de pension, ceux de ses membres qui sont des entrepreneurs indépendants engagés par tout producteur assujéti à la *Loi sur le statut de l'artiste* à titre de compositeurs de musique, à l'exclusion des compositeurs visés par l'accréditation accordée à la Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec par le Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs le 17 mai 1996.

ET que, aux fins du paragraphe 28(2) de la *Loi sur le statut de l'artiste*, la date originale de l'accréditation demeure le 16 janvier 1997.

DONNÉE à Ottawa, Ontario, en ce 29^e jour d'avril 2013.

Elizabeth MacPherson
Présidente

No d'ordonnance : 10414-U